



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

2 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Points 39, 67 a), 92 a), 94 b) et d) et 164 de l'ordre du jour

**Appui du système des Nations Unies aux efforts
déployés par les gouvernements pour promouvoir
et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

**Maintien de la sécurité internationale : prévention
de la désintégration des États par la violence**

**Questions de politique macroéconomique : commerce
et développement**

**Développement durable et coopération économique
internationale : intégration de l'économie des pays
en transition à l'économie mondiale; dialogue
de haut niveau sur le renforcement de la coopération
économique internationale pour le développement
par le partenariat**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 20 septembre 2000, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie,
de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova et de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Mémoire signé par les Présidents de la République azerbaïdjanaise, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la République d'Ouzbékistan et de l'Ukraine lors de leur réunion du 6 septembre 2000 à New York (voir annexe I) ainsi que le texte du communiqué publié à l'issue de cette réunion (voir annexe II).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes en tant que document de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, au titre des points 39, 67 a), 92 a), 94 b), 94 d) et 164, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République azerbaïdjanaise
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Eldar G. **Kouliev**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter P. **Chkheidze**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ion **Botnaru**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République d'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Alisher **Vohidov**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Volodymyr Yu **Yel'chenko**

**Annexe à la lettre datée du 20 septembre 2000,
adressée au Secrétaire général par les Représentants
permanents de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie,
de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova
et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Mémoire des Présidents de la République d'Azerbaïdjan,
de la Géorgie, de la République de Moldova, de la République
d'Ouzbékistan et de l'Ukraine**

Les Présidents de la République d'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la République d'Ouzbékistan et de l'Ukraine, ci-après dénommées Groupe GOUAM,

Prenant en considération les traditionnelles relations d'amitié, de coopération et de partenariat bénéficiant à toutes les parties entre leurs pays et leurs peuples et soulignant leur volonté de voir ces relations se renforcer encore sur la base du Communiqué de Strasbourg et de la Déclaration de Washington,

Réaffirmant leur attachement aux normes et principes de base du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et divers documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en particulier les principes d'égalité souveraine, de non-recours à la force ou à la menace d'utilisation de la force, d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et d'inviolabilité des frontières,

Soulignant la nécessité de mettre en place dans leurs pays une société civile fondée sur le respect des principes de la démocratie, de la prééminence du droit et de la promotion et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Envisageant la réouverture de la route historique de la soie qui relie l'Est à l'Ouest en vue de renforcer l'indépendance, la sécurité et la stabilité des États et la coopération entre ces derniers dans la région de l'Europe centrale et orientale, de la mer Noire, du Caucase et de l'Asie centrale au cours du nouveau millénaire,

Condamnant tous les actes terroristes illégaux, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, notamment ceux qui compromettent les relations d'amitié entre les États et les peuples, mettent en danger l'intégrité territoriale, la sécurité et la stabilité des États, entravent la coopération internationale, se traduisent par des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et sapent les fondements démocratiques de la société, ainsi que les méthodes et politiques utilisées pour ces actes, et les jugeant injustifiables,

Reconnaissant que l'une des plus graves menaces pour la stabilité et la sécurité tant du monde que de la région de la grande route historique de la soie est le séparatisme d'agression, gravement préoccupés par la longueur des processus de règlement des conflits dans la région et réaffirmant leur volonté de voir ces conflits réglés par des moyens pacifiques sur la base des différentes résolutions de l'Organisation des Nations Unies et décisions de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Notant l'importance des processus d'intégration et de la collaboration entre leurs États en coopération avec les structures européennes, notamment l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, ainsi que dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique et du programme « Partenariat pour la paix » de l'OTAN,

Tenant compte de la nécessité d'établir dans les meilleurs délais des liens – avant tout économiques et intersectoriels – entre les États en vue d'améliorer le bien-être des populations de leurs pays et d'intensifier la coopération économique dans le cadre du renforcement de l'intégration des États du Groupe GOUAM dans le système de relations économiques internationales,

Estimant qu'il est particulièrement important d'appliquer sans aucune condition les principes du libre-échange en se fondant sur les mécanismes de coopération économique multilatérale existants, encore insuffisamment utilisés dans les pays de l'ex-Union soviétique,

Soulignant la nécessité pour leurs États de coopérer et de conjuguer leurs efforts en vue de créer un véritable couloir de transport et de communication sûr et efficace entre l'Europe, le Caucase et l'Asie,

Notant les perspectives de renforcement, dans le cadre du Groupe GOUAM, des aspects humanitaires de la coopération du fait du riche héritage spirituel et culturel des peuples des États participants,

Ont décidé :

1. *De renforcer* la coopération multilatérale entre les pays du Groupe GOUAM en lui donnant un caractère multiniveau et à cet effet, d'organiser des sommets à l'échelon des chefs d'État au moins une fois par an et des réunions à celui des ministres des affaires étrangères au moins deux fois par an;

2. *De confier*, au cours des périodes s'écoulant entre les sommets et les réunions ministérielles, au Comité des coordonnateurs nationaux le soin de coordonner la coopération entre les pays du GOUAM en tenant des sessions ordinaires tous les trimestres et, le cas échéant, des sessions supplémentaires avec l'accord de toutes les parties concernées;

3. *D'envisager* de créer, parmi les priorités en matière de coopération du Groupe GOUAM, des conditions favorisant la croissance économique et améliorant le bien-être des peuples des États participants, de promouvoir des relations commerciales entre les pays bénéficiant à toutes les parties sur la base des principes du libre-échange et d'une étroite coopération intersectorielle et de mettre en place des programmes et projets multilatéraux complexes portant sur la production, le commerce, l'énergie, les transports, l'économie, le crédit international et la coopération financière, les frontières, les services douaniers fiscaux, les communications, la science, la technologie, l'éducation et la culture, et à cette fin, d'établir des contacts directs entre les divers organismes d'État et les services des organes concernés des États membres du Groupe GOUAM;

4. *De promouvoir* le développement et l'amélioration, à différents échelons, des mécanismes de coopération multilatérale entre les pays du GOUAM, notamment au niveau de l'exécutif et du législatif, des milieux d'affaires, des organisations non gouvernementales et humanitaires et des médias;

5. *De reconnaître* qu'il est essentiel pour tous les pays concernés d'assurer dans les meilleurs délais la mise en service du couloir de transport Europe-Caucase-Asie, de développer ses infrastructures et d'en garantir la fiabilité et la sécurité;

6. *De renforcer* et d'améliorer les mécanismes de consultation et de coordination des mesures adoptées existant au sein des organisations internationales, de promouvoir activement la pratique des déclarations communes aux différents niveaux et, à cet égard, d'inscrire la question de la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme au programme des mesures communes des États du GOUAM à l'ONU;

7. *De tenir* leur prochain sommet en 2001.

Fait à New York, le 6 septembre 2000, en cinq exemplaires, en anglais et en russe.

Le Président de la République azerbaïdjanaise
(*Signé*) Heydar **Aliyev**

Le Président de la Géorgie
(*Signé*) Edouard **Chevardnadze**

Le Président de la République de Moldova
(*Signé*) Petru **Lucinschi**

Le Président de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) Islam **Karimov**

Le Président de l'Ukraine
(*Signé*) Leonid **Kuchma**

**Annexe II à la lettre datée du 20 septembre 2000, adressée
au Secrétaire général par les Présidents de l'Azerbaïdjan,
de la Géorgie, de la République de Moldova, de l'Ouzbékistan
et de l'Ukraine**

[Original : anglais et russe]

**Communiqué publié à l'issue de la réunion des Présidents
du Groupe GOUAM tenue dans le cadre du Sommet du Millénaire
de l'Organisation des Nations Unies**

Une réunion ordinaire des Présidents de la République azerbaïdjanaise, de la Géorgie, de la République de Moldova, de la République d'Ouzbékistan et de l'Ukraine, ci-après dénommées Groupe GOUAM, s'est tenue dans le cadre du Sommet du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies.

À l'issue de la réunion, les Présidents des États du Groupe GOUAM ont signé le Mémorandum de New York par lequel les parties sont convenues d'intensifier la coopération multilatérale entre les pays du GOUAM en lui donnant un caractère multiniveau et ont adopté diverses décisions.

Parmi les principales priorités en matière de coopération du Groupe GOUAM, les chefs d'État ont envisagé de créer des conditions favorisant la croissance économique, d'améliorer le bien-être des peuples des États participants, de mettre en place un véritable couloir de transport et de communication sûr et efficace entre l'Europe, le Caucase et l'Asie, et de promouvoir des relations commerciales entre les différents pays bénéficiant à toutes les parties sur la base des principes du libre-échange. À cette effet, les parties ont décidé de s'employer à établir une zone de libre-échange dans les pays du GOUAM.

Les Présidents des pays du Groupe GOUAM se sont déclarés gravement préoccupés par la longueur des processus de règlement des conflits dans la région et ont confirmé leur volonté de voir ces conflits réglés par des moyens pacifiques sur la base des principes universellement acceptés du droit international et des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les Présidents ont vigoureusement condamné le séparatisme d'agression, le terrorisme et autres actes illégaux compromettant les relations d'amitié entre les États et les peuples, mettant en danger l'intégrité territoriale, la sécurité et la stabilité des États, entravant la coopération internationale, se traduisant par des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et sapant les fondements démocratiques de la société.

Les parties ont exprimé leur appui au renforcement de la coopération entre les pays concernés dans le cadre des organisations internationales et autres entités, des blocs économiques et commerciaux, afin de participer plus activement aux processus politiques et économiques mondiaux.

Les chefs d'État des pays du Groupe GOUAM se sont déclarés persuadés que le renforcement de la coopération entre les pays du Groupe sur la base du Communiqué de Strasbourg, de la Déclaration de Washington et du Mémorandum de New York contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité dans la région et

dans les zones voisines et à la pleine réalisation des buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Les Présidents ont noté avec satisfaction que le Sommet du Millénaire avait réaffirmé le rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies sur la scène internationale et exprimé l'espoir que l'Organisation interviendrait toujours davantage dans le règlement des grands problèmes de l'humanité.
